

DOSSIER D'INSCRIPTION

FPC (Formation professionnelle continue)

AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION POUR L'ENTRÉE A L'I.F.S. I DE L'E.P.S VILLE-EVRARD

A n n é e 2 0 2 6

« Merci de coller
ici votre photo
d'identité »

Ce dossier est à retourner à :

L'I.F.S.I de l'E.P.S VILLE-EVRARD -

202 Avenue Jean JAURES - 93332 Neuilly sur Marne Cedex

OU par Mail : ifsi@epsve.fr

Dépôt des dossiers :

☞ A partir du 8 décembre 2025 au 26 janvier 2026 inclus dernier délai (cachet de la poste faisant foi)

Ftat Civil

Nom de naissance : _____ Prénoms (s) : _____

Nom Marital : _____ Date de naissance : | | | | | | | | | | | |

Ville de naissance : Dpt et pays de naissance :

Nationalité : Sexe : Féminin Masculin

Nombre d'enfants :

Adresse et coordonnées

Adresse : _____

Catégorie d'inscription

Vous êtes salarié(e) : un accord pour la prise en charge du coût de la formation émanant soit de votre employeur, soit d'un organisme financeur ou à défaut un engagement de votre part à assurer le paiement intégral de la formation (24 150 euros pour les 3 ans) **devra être fourni lors de votre admission définitive.**

Employeur (nom – adresse) :

Service dans lequel vous exercez :

Téléphone professionnel :

- Demandeur d'emploi au 02 septembre 2026 et, dans ce cas, inscrit auprès de France Travail avant votre entrée en formation en catégorie 1 ou 2** : une attestation d'inscription à France Travail, dans l'une de ces catégories, devra être fournie lors de votre admission définitive.

La date à prendre en compte pour comptabiliser les 3 années de cotisation est celle de la clôture des inscriptions aux épreuves de sélection, soit le 26 janvier 2026.

Groupement IFSI-Université Sorbonne Paris Nord (P13)

Vous allez vous inscrire dans le groupement IFSI-Université Sorbonne Paris Nord (Paris 13) qui comporte 5 instituts de formation repris ci-dessous.

A ce titre vous avez la possibilité d'émettre 2 vœux par ordre de priorité.

Si vous ne souhaitez pas émettre un 2ème vœu, vous devrez cocher la case « aucun ».

N.B. Votre vœu n° 1 est l'établissement où vous avez retiré et où vous déposez votre dossier d'inscription pour y effectuer votre formation.

Si vous obtenez une note supérieure à 10/20 à l'issue de la sélection mais qui ne vous permet pas d'être classé (e) dans l'IFSI de votre vœu n° 1, vous serez affecté (e) dans l'IFSI de votre vœu n° 2, sous réserve de place disponible.

Inscrivez vos deux vœux dans le tableau ci-après :

Nom de l'institut	Adresse	Inscrivez dans les cases ci-dessous : 1 pour le vœu n° 1 2 pour le vœu n° 2
IFSI Ville-Evrard	202 Avenue Jean Jaurès 93300 Neuilly-sur-Marne	<input type="checkbox"/>
IFSI Centre de formation Louise Couvé	44 rue de la Commune de Paris 93300 Aubervilliers	<input type="checkbox"/>
IFSI CHI Robert Ballanger	Boulevard Robert Ballanger 93600 Aulnay-sous-Bois	<input type="checkbox"/>
IFSI Avicenne / Jean Verdier AP-HP	2 rue Marcel Cachin 93000 Bobigny	<input type="checkbox"/>
IFSI - Théodore Simon (IFITS)	19 avenue de maison Blanche 93331 Neuilly-sur-Marne cedex	<input type="checkbox"/>
AUCUN VŒU n° 2		<input type="checkbox"/>

Enseignements secondaires

Diplômes/titres obtenus :

_____ Date obtention :

_____ Date obtention :

_____ Date obtention :

Enseignements supérieurs

Diplômes/titres obtenus :

_____ Date obtention :

_____ Date obtention :

_____ Date obtention :

Je soussigné(e), _____

certifie sincères et exacts les renseignements fournis au présent dossier.

Fait à _____

Date :

Signature :

Cadre réservé à l'I.F.S.I

Dossier traité à compter du 8 décembre 2025 au 26 janvier 2026 (clôture des inscriptions)

Le 2025 Signature :

L I S T E D E S P I E C E S A J O I N D R E A U D O S S I E R

- Une lettre manuscrite de demande d'inscription adressée à Madame Widiez, Directrice de l'I.F.S.I.**
- Un curriculum vitae.**
- Une photocopie recto-verso de la Carte Nationale d'Identité ou du Passeport ou de la Carte de Séjour en cours de validité.**
- Une photocopie de votre diplôme ou certificats de formation avec la mention manuscrite « je certifie la photocopie conforme à l'original » date et signature. Cette mention est à inscrire par le candidat sur la photocopie de son diplôme.**
- Une attestation de ou des employeur(s) ou relevé de carrière justifiant d'au moins trois années effectives d'exercice professionnel en équivalent temps plein au **26 janvier 2026**.** Ces attestations doivent mentionner clairement une date de début et, le cas échéant, de fin d'activité ainsi que la quotité travaillée.

Le relevé de carrière est à télécharger en suivant ce lien :

<https://www.lassuranceretraite.fr>

- Le formulaire ci-joint (annexe 3), dûment complété et signé.**
- Une attestation de prise en charge ou de demande de prise en charge des frais de scolarité par l'employeur ou l'organisme de financement concerné, ou, à défaut, un engagement sur l'honneur du candidat de régler les frais de scolarité.**
- Un virement de 80,00 € (quatre-vingts euros)** représentant le montant des frais de dossier.
Le règlement se fait par carte bleue directement auprès de l'IFSI ou par virement bancaire au moyen du RIB ci-dessous (Il vous est demandé de préciser votre nom, l'objet : « frais de dossier – Concours FPC » dans l'ordre de virement émis ainsi que l'envoi d'une capture d'écran ou avis de virement par mail : ifsi@epsve.fr

TRESOR PUBLIC		RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE				
		PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVE				
Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appels à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc...)						
Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation		
10071	93000	00002002835	78	TPBOBIGNY		
Identifiant international de compte bancaire - IBAN						
IBAN (International Bank Account Number)						BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1930	0000	0020	0283	578
TRPUFRP1						
TITULAIRE DU COMPTE :						
INSTITUTS DE FORMATION VE		REGIE DE RECETTES				

- Une photo d'identité (format officiel)** à coller sur le dossier d'inscription à l'endroit indiqué.

Tout dossier parvenu à l'I.F.S.I ne fera l'objet d'aucun remboursement.

EN CAS DE DOSSIER INCOMPLET
L'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SÉLECTION POUR
L'ENTRÉE A L'I.F.S.I DE L'E.P.S VILLE-EVRARD
NE SERA PAS RETENUE

Annexe 3

INSTITUT DE FORMATION D'INFIRMIER (ERE) DE L'E.P.S VILLE-EVRARD

FORMULAIRE À COMPLÉTER

Je soussigné(e) M. Mme

1. Atteste sur l'honneur que la **photocopie de mon diplôme professionnel** ainsi que toutes les photocopies fournies au présent dossier sont conformes aux originaux.

2. Autorise la publication électronique de mes résultats aux épreuves de sélection sur le site internet des instituts de formation de l'EPS VILLE-EVRARD [<http://ifsi-ifcs.eps-ville-evrard.fr>] :

OUI NON

Fait à _____

Le

--	--	--	--	--	--

Signature :

Financement de la Formation – Préparation au diplôme d'état d'infirmier

La formation se déroule sur 3 ans, soit pour une durée de **4200 heures**.

Le coût total de la formation pédagogique, révisable chaque année, s'élève actuellement à 24 150.00 euros pour la période de 3 années de formation (2026/2029), soit 8050.00 euros de coût pédagogique par an.

Le coût de votre formation peut être pris en charge par le Conseil Régional Ile de France si vous appartenez à l'une des catégories suivantes, **au moment de l'entrée en formation** :

- Jeunes de moins de 26 ans, en poursuite d'études sans interruption (sauf les apprentis).
- Jeunes de moins de 26 ans, sorti du système scolaire depuis moins de deux ans (sauf les apprentis).
- Demandeurs d'emploi (catégories 1-2 ou 3), inscrits à Pôle Emploi avant l'entrée en formation (nous fournir l'attestation Pôle Emploi).
- Bénéficiaire d'un PEC (Parcours Emploi Compétences).
- Bénéficiaires du RSA.
- Jeune dont le service civique s'est achevé durant l'année précédent l'entrée en formation.

Si vous remplissez l'un des critères suivants à l'entrée en formation, vous êtes donc éligible à une prise en charge par la Région Ile de France. Vous conserverez ce statut pour toute la durée de votre formation.

Le coût de votre formation peut être pris en charge par votre employeur, un établissement de santé ou médico-social ou par un organisme de financement (Transition Pro, ANFH).

Des frais annexes seront néanmoins à votre charge :(remboursement pour les étudiants boursiers).

- ✓ *175.00 € par an, de droits de scolarité des établissements d'enseignement supérieur, (fixée et révisable sur la base du taux annuel par voie réglementaire), sont réglés par le stagiaire ou l'employeur.*
 - ✓ *103.00 € par an, de CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) par an, sont réglés par le stagiaire (ne sont pas concernés, les étudiants en promotions professionnelles).*
 - ✓ *Frais d'inscription différenciés de 2 850 euros pour les étudiants internationaux ressortissants de pays hors Union Européene (extracommunautaires).*
- <https://www.campusfrance.org/fr/droits-differences>

Le secrétariat de l'IFSI de Ville Evrard reste à votre écoute pour tout complément d'informations.

Le secrétariat de l'IFSI